



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 12 février 2020, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame France D'Amour, greffière.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 20-02-12-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 20-02-12-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 15.2 « Greffière de la MRC et de la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges : annonce ».

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Tous les suivis ont été faits.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2020 : ADOPTION**

CA 20-02-12-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2020.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

5.1.1 **LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**



CA 20-02-12-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 20-02-12 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 20-02-12, le tout en fonction du budget adopté ».


Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.1.2 CORRESPONDANCE DU MAIRE DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION - REDDITION DE COMPTE POUR LES DÉPENSES CONCERNANT LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS 2019 : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document. Il remet séance tenante un document contenant le détail de la reddition de compte qu'il s'apprête à expliquer. Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, demande du temps pour en faire la lecture et qu'il reviendra à la prochaine séance du comité administratif s'il a des questions.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 RÉOLUTION DE LA MRC DES SOURCES CONCERNANT LE PROJET DE LOI 48 - LOI VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2.2 RÉOLUTION DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER - LOI SUR LES INGÉNIEURS ET DEVIS NÉCESSAIRES POUR TRAVAUX EXCÉDANT 3 000 \$: DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2.3 CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC CONCERNANT L'ENTENTE ADMINISTRATIVE DU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

CA 20-02-12-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que cette correspondance **soit transmise** à la table transport pour analyse.

Proposition adoptée.

5.2.4 IMPARTITION ET HÉBERGEMENT DES SYSTÈMES ET SERVICES DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION - CESSION DE CONTRAT: AUTORISATION

CONSIDÉRANT le contrat initial pour l'impartition et hébergement des systèmes et services des technologies de l'information de la MRC intervenu en février 2016 avec la firme Nurun à la suite d'un appel d'offres public, pour une période de trois (3) ans;



CONSIDÉRANT QUE la firme CGI a fait l'acquisition de Nurun en octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé au renouvellement du contrat pour les années 2019-2020 et 2020-2021 (résolutions 18-09-26-10 et 19-09-18-06) dans le respect de l'option de renouvellement prévu au contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 du cahier des clauses administratives du contrat prévoit que le fournisseur ne peut modifier son lien contractuel de quelque façon ni faire cession du contrat, en tout ou en partie, sans l'autorisation de la MRC;

CONSIDÉRANT le commun accord entre la firme CGI et la MRC que soit cédé le contrat pour l'impartition et hébergement des systèmes et services des technologies de l'information à Zone TI;

CONSIDÉRANT QUE cette cession ne change en aucun cas le contrat actuel et que le prix ainsi que toutes les clauses contenues au contrat initial demeurent applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat prendra fin le 1er mars 2021 et que la MRC est autorisée par la résolution 19-09-18-06 à procéder à un appel d'offres public pour l'impartition et l'hébergement des systèmes et services TI pour un nouveau contrat débutant le 1er mars 2021;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-02-12-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'autoriser la cession de contrat en cours avec CGI pour l'impartition et hébergement des systèmes et services des technologies de l'information à la firme Zone TI.

Proposition adoptée.

5.2.5 CENTRE D'ARCHIVES DE VAUDREUIL-SOULANGES: SUIVI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que le dossier suit son cours.

5.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 DEMANDES DE FINANCEMENT – PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2020 - ÉTUDIANTS AU FONDS DE VOIRIE RÉGIONAL, EN ENVIRONNEMENT ET EN BUREAUTIQUE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'intention de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'embaucher deux étudiants à titre d'inspecteurs au fonds de voirie régional, quatre étudiants à titre d'agents de sensibilisation en environnement et un étudiant en bureautique pour la période estivale, d'une durée déterminée de seize semaines, du 4 mai au 21 août 2020, de 30 à 35 heures par semaine, selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective;

CONSIDÉRANT le programme Emplois d'été Canada pour l'année 2020 offert par le gouvernement du Canada qui permet de profiter des investissements du gouvernement du Canada en offrant aux jeunes étudiants la possibilité d'acquérir de l'expérience de travail dans la région et d'économiser de l'argent pour leurs études;



CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral permet, avec le programme Emplois d'été Canada, d'offrir de rembourser jusqu'à 50 % de la rémunération versée aux étudiants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est un organisme public;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription au programme est maintenant ouverte du 30 janvier au 24 février 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 320 00 141 – 100 % (fonds de voirie régional);
- 02 400 00 141 – 100 % (environnement);
- 02 130 00 141 – 100 % (administration générale);

POUR CES MOTIFS,

CA 20-02-12-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'autoriser la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder aux sept demandes de financement auprès du gouvernement du Canada avant la date limite, soit le 24 février 2020.

Proposition adoptée.

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, demande que soit vérifié le nombre de demandes de financement pour la région de Vaudreuil-Soulanges afin de s'assurer de ne pas pénaliser les organismes à but non lucratif. Le nombre de demandes acceptées seraient limitées.

7.2 AGENTS DE SENSIBILISATION EN ENVIRONNEMENT (QUATRE POSTES ÉTUDIANTS) POUR LA PÉRIODE ESTIVALE : AUTORISATION DE RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT les besoins du service de l'environnement au projet d'implantation de la collecte des matières recyclables du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges lors de sa rencontre tenue le 12 novembre 2019 (résolution 19-11-12-08);

CONSIDÉRANT les recommandations des membres de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 400 00 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-02-12-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

de recruter quatre étudiants à titre d'agents de sensibilisation en environnement, d'une durée déterminée de 16 semaines, du 4 mai au 21 août 2020, à 35 heures par semaine, selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.3 INSPECTEURS AU FONDS DE VOIRIE RÉGIONAL (DEUX POSTES ÉTUDIANTS) POUR LA PÉRIODE ESTIVALE : AUTORISATION DE RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT le nombre de carrières et de sablières sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;



CONSIDÉRANT les besoins au service du fonds de voirie régional pendant la période estivale;
CONSIDÉRANT les recommandations des membres de la table des ressources humaines;
CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus au poste budgétaire 02 320 00 141;
POUR CES MOTIFS,

CA 20-02-12-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

de recruter deux étudiants à titre d'inspecteurs au fonds de voirie régional, d'une durée déterminée de 16 semaines, du 4 mai au 21 août 2020, à 30 heures par semaine, selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.4 ÉTUDIANT EN BUREAUTIQUE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE : AUTORISATION DE RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT les besoins administratifs pendant la période estivale;
CONSIDÉRANT les recommandations des membres de la table des ressources humaines;
CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 141;
POUR CES MOTIFS,

CA 20-02-12-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

de recruter un étudiant en bureautique, d'une durée déterminée de 16 semaines, du 4 mai au 21 août 2020, à 35 heures par semaine, selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 COURS D'EAU



10.1.1 ENTENTES INTERMUNICIPALES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE POUR LA GESTION DES TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU, BASSINS VERSANTS NUMÉROS 1, 13, 21 ET 26 - AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT: AUTORISATION

CONSIDÉRANT les ententes relatives aux travaux dans les cours d'eau des bassins versants numéros 1, 13, 21 et 26 avec la municipalité de Saint-Zotique et les municipalités des Coteaux, Saint-Clet, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique et Sainte-Justine-de-Newton, membres de ces bassins;

CONSIDÉRANT l'avis écrit de Saint-Zotique informant de vouloir mettre fin à ces ententes le 1er mars 2020;

CONSIDÉRANT la clause de résiliation qui permet aux deux entités de résilier sur entente commune;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est en mesure de reprendre la gestion des dossiers des bassins 1, 13, 21 et 26;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-02-12-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de résilier les ententes :

- Entente relative aux travaux dans les cours d'eau du bassin versant numéro 1 avec la municipalité de Saint-Zotique et les municipalités membres de ce bassin;
- Entente relative aux travaux dans les cours d'eau du bassin versant numéro 13 avec la municipalité de Saint-Zotique et les municipalités membres de ce bassin;
- Entente relative aux travaux dans les cours d'eau du bassin versant numéro 21 avec la municipalité de Saint-Zotique et la municipalité de Saint-Polycarpe ;
- Entente relative aux travaux dans les cours d'eau du bassin versant numéro 26 avec la municipalité de Saint-Zotique et les municipalités membres de ce bassin;

et que la MRC **reprenne** la gestion de ces bassins versants à compter du 1er mars 2020.

Proposition adoptée.

10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.2.1 CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DE MATIÈRES RECYCLABLES PAR BACS ROULANTS : SUIVI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait un suivi dans le dossier Groupe TIRU et sa filiale Col-Sel Transit qui assure la collecte des matières recyclables pour une partie du territoire de la MRC. Il remet séance tenante une copie de l'ordonnance de la Cour supérieure sur l'entreprise qui s'est placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Monsieur Beaudoin souligne que la MRC se trouve en bonne position. Malgré que la MRC ne prévoit aucun impact, elle travaille à des alternatives.

Monsieur Pierre Séguin, maire de la ville de L'Île-Perrot, soulève l'inquiétude des citoyens et il demande qu'un communiqué soit émis pour les rassurer. Monsieur Patrick Bousez, préfet, propose de donner le mandat à la présidente de la table des communications. Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, soulève que monsieur Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, peut produire le communiqué sans consulter la table des communications.



CA 20-02-12-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de mandater monsieur Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, à produire un communiqué afin de rassurer les citoyens de la la MRC de Vaudreuil-Soulanges en lien avec la gestion des matières recyclables.

Proposition adoptée.

10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

10.4 ÉCOCENTRES

10.4.1 RÉSOLUTION DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - DEMANDE DE RELOCALISATION DE L'ÉCOCENTRE SITUÉ À PINCOURT : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document. Il informe être dans l'attente des résolutions des autres villes et municipalité de l'île Perrot pour les soumettre à la Société de gestion des matières résiduelles pour discussions et recommandation au conseil.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1 VILLE DE L'ÎLE-PERROT - RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-037

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-01-037 de la Ville de L'Île-Perrot ayant pour objet d'autoriser la réalisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant l'immeuble sis au 400, Grand Boulevard, L'Île-Perrot, lot numéro 1 575 919, zone C-27 pour autoriser l'usage 12-01;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la résolution numéro 2020-01-037 de la Ville de L'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-02-12-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé de la résolution numéro 2020-01-037 de la Ville de L'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

11.3 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE ET CORRESPONDANCE D'UN CITOYEN ÉTUDIANT CONCERNANT LE PROJET D'IMPLANTATION ET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE SECONDAIRE À SAINT-ZOTIQUE: DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



12. DÉVELOPPEMENT

12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.1.1 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - DÉCLARATION COMMUNE DE SERVICE : ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'EN avril 2015, les MRC ont reçu pleine compétence pour favoriser le développement local et régional de la part de l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a délégué cette compétence à Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV), organisme autonome mandaté par la MRC grâce à une entente;

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié à DEV par la MRC de Vaudreuil-Soulanges couvre deux aspects : le développement local et l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Déclaration commune de services lors de l'Assemblée des MRC et du conseil d'administration de juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de la Déclaration commune de services est une condition pour avoir accès au Portail d'Entreprises Québec;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de l'initiative RÉSEAU ACCÈS PME vise à accroître la notoriété et le rayonnement des services de développement des MRC ainsi qu'à faciliter l'accès aux services auprès des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE RÉSEAU ACCÈS PME inclut, sans distinction, autant les services de développement intégrés à l'intérieur d'une MRC que ceux mandatés par une MRC d'un organisme délégué;

CONSIDÉRANT QUE le RÉSEAU ACCÈS PME offrira à ses membres la possibilité d'ajouter une signature graphique unique et distinctive permettant une meilleure identification et un meilleur référencement auprès des clientèles potentielles, et ce, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre à DEV d'adhérer au RÉSEAU ACCÈS PME et utiliser le logo, la MRC doit officiellement adopter la Déclaration commune de services;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-02-12-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges **adhère** à la Déclaration commune de services de la Table sur le développement local et régional;

de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Proposition adoptée.

12.1.2 AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE POUR LA RÉALISATION DE PROJETS STRUCTURANTS 2018-2021 EN MONTÉRÉGIE: AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021 en Montérégie a été signée le 28 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties, notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour soutenir le développement du secteur bioalimentaire de la Montérégie et permettre la mise en œuvre des priorités régionales de la Montérégie relatives au secteur bioalimentaire;



CONSIDÉRANT QU'une modification à l'entente peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'Entente pour ajouter Loisir et Sport Montérégie comme partenaire de l'Entente à titre de fiduciaire de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV);

CONSIDÉRANT la proposition du comité directeur de l'Entente de modifier la période de réalisation des activités et de modifier les modalités de versement de la contribution du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de permettre aux parties de soutenir la réalisation de la planification stratégique régionale et de respecter leurs engagements;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications n'ont pas d'incidence sur les engagements de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-02-12-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'entériner le projet d'avenant à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021 en Montérégie;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer au nom et pour le compte de la MRC de Vaudreuil-Soulanges l'avenant à l'Entente.

Proposition adoptée.

12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

13. TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE

13.1 PROTOCOLE D'ENTENTE VISANT À SOUTENIR LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SA MISSION POUR L'ANNÉE 2020: AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC estime qu'il est dans l'intérêt de la région de la Montérégie que l'espace de coordination, de réseautage et de concertation que constitue la Table soit soutenu et que des ressources suffisantes lui soient allouées, et ce, afin de soutenir le développement de la Montérégie, dans un esprit de solidarité ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a pour objet d'offrir un soutien financier adéquat à la Table et ainsi de permettre :

- des discussions et des échanges sur les différents enjeux qui intéressent la MRC ou sur tout autre sujet pouvant affecter la région administrative de la Montérégie ou une partie de celle-ci ;
- de discuter et de partager de l'information sur ces différents enjeux et adopter des positions et des orientations communes vis-à-vis différentes instances gouvernementales ou autres ;
- d'élaborer des plans d'action ou des stratégies et de les mettre en oeuvre en s'adjoignant, au besoin, les services de consultants ou d'experts de différents domaines;
- de maintenir des liens dynamiques autant sur le plan politique qu'administratif entre les MRC de la région de la Montérégie, incluant l'Agglomération, en vue de consolider la synergie, la vision et la cohésion régionale.

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que la MRC contribue financièrement à cette entente en versant un montant forfaitaire unique de 6 700 \$ par année, pour la durée de l'entente;



CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales, les MRC peuvent prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02-110-00-494;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-02-12-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer cette entente pour et au nom de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

de confirmer la participation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'entente en versant un montant forfaitaire unique de 6 700 \$, par année, pour la durée de l'entente.

Proposition adoptée.

14. HABITATION

Aucun sujet traité.

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1 RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION: SUIVI

Monsieur Patrick Bousez, préfet, fait un suivi sur la rencontre tenue avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest. Cette rencontre a été organisée grâce à la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard. Les sujets discutés concernaient entre autres l'aménagement du territoire, dont les mines et le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) ainsi que les inondations et la zone d'intervention spéciale (ZIS).

Les représentants de la MRC, messieurs Patrick Bousez, préfet, Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe et président de la table régionale d'aménagement, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains et madame Jessica McKenzie, conseillère en aménagement, ont été spécialement invités à l'Assemblée nationale où ils ont eu droit à une ovation de la députée Marilyne Picard qui a souligné le travail exceptionnel des employés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, qui tous les jours, font rayonner la région à travers la Montérégie et tout le Québec.

15.2 GREFFIÈRE DE LA MRC ET DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES: ANNONCE

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, annonce que la greffière de la MRC et de la cour municipale régionale quittera ses fonctions le 1^{er} mai 2020. Il rappelle que madame Julie Cassab, nouvelle greffière, sera de retour le 1^{er} juin 2020.

16. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Pierre Séguin, maire de la ville de L'Île-Perrot, rappelle la tenue de la rencontre avec Hydro-Québec sur la gestion du bassin versant de la rivière des Outaouais qui se tiendra le 18 février prochain au centre communautaire Paul-Émile-Lépine.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.



18. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

CA 20-02-12-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que la séance **soit levée** à 14 h 33.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier